

CLE du 26 juin 2023 – AULNOYE-AYMERIES 9H30 : Relevé des décisions

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Paul RAOULT	Président SIDEN-SIAN et Président de la CLE
M. Michel HENNEQUART	Maire de Mazinghien et Vice-Président de la CLE
M. Michel DUVEAUX	Maire d' Obrechies - Vice-Président de la CLE
Mme Aurélie WELONEK	Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Vice-Présidente de la CLE
Mme Sandra BROGNET	Maire de Sars Poteries
M. André BERTEAUX	Maire de Hestrud
M. Alain MATHURIN-DOLLO	Responsable technique du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Gérard PINELLE	Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord – Vice-Président de la CLE
M. Daniel SIERSKI	Président de la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)
<i>M. Emmanuel PETIT</i>	<i>Directeur de la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)</i>
M. Jean Bernard SZCZEPANSKI	Membre de l'Association Nord Nature Environnement
M. Benoît GALLET	Chargé de mission territorial Sambre Avesnois - Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France
M. Franck NOIREAUX	Président de l' Association pour la préservation et la valorisation du grand marais de Maroilles

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
Monsieur Ryan CHERFI,	Chef du bureau du développement local, politique de la ville et de la cohésion sociale de la Sous-Préfecture d'Avesnes pour le Préfet du Nord Coordinateur de bassin
M. Gautier TURCO	Adjoint au responsable de la délégation de bassin, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement des Hauts de France (DREAL)
<i>M. Laurent LEJEUNE</i>	<i>Chargé de mission Milieu Aquatique et SAGE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement des Hauts de France (DREAL)</i>
M. Damien ALCUTA	Chef d'Unité à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord – Avesnes-sur-Helpe
<i>Mme Aline LAINE</i>	<i>Chargée de mission à Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord – Service Territorial Hainaut</i>
Mme Sandrine BERQUET	Chargée d'intervention - Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)
<i>Mme Karine VALLEE</i>	<i>Experte Ressource et nouveaux enjeux - Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)</i>
<i>Mme Flora BAUDART</i>	<i>Chargée d'études ressources en eau, Agence de l'eau Artois Picardie (AEAP)</i>
M. Philippe SCULIER	Responsable Antenne Berlaimont - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)

Autres structures ou représentants non désignés dans la CLE :

Nom	Fonction et organisme
Mme Ludivine PICKAERT	Responsable service Ressource et qualité, NOREADE
M. Matthieu FLAMME	Chef de Service « Ressources Environnementales », Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M. Stéphane DUBOIS	Chef de Service « Eau Potable », Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M. Michel THIERRY	Chef de Pôle, SUEZ Eau France

Représentants de la structure animatrice

Nom, fonction	Fonction
Mme Florine DUCCELLIER	Animatrice pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Gael KOUALI	Animateur du PAPI de la Sambre - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Sylvain MAREE	Stagiaire sur les Espèces Exotiques Envahissantes - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Luc GIRARDOT	Chargé de mission ressource en eau, milieux aquatiques et inondations – Animateur du SAGE Sambre - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Etaient excusés :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Guislain CAMBIER	Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'avesnois et Vice-président du Conseil régional des Hauts de France
Mme Marie-Sophie LESNE	Vice-présidente du Conseil régional des Hauts de France
Mme Aude VAN CAUWENBERGE	Conseillère Départementale du Nord
M. Sébastien SEGUIN	Conseiller Départemental du Nord
Mme Marie-Françoise BERTRAND	Conseillère Départementale de l'Aisne
M. Sébastien BOUCHEZ	Délégué au comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Maurice COQUART	Maire de Ribeaupville
M. David ZELANI	Maire de Bachant
M. Dominique DELCROIX	Maire Adjoint de Maubeuge
Mme Josiane SULEK	Maire de Rousies
M. François GUISLAIN	Mairie de Bas Lieu
M. Frédéric MEURA	Maire de Papeux
M. Pierrick FORET	Maire de Beaurepaire sur Sambre
M. Benjamin WALLERAND	Maire Adjoint d'Anor
Mme Corinne LEFORT	Maire Adjointe de Fourmies

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
Mme Eliane BERIOU	Présidente de UFC Que choisir Sambre-Avesnois
M. Bertrand BODDAERT	Conseiller Agricole pour la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
M. Benjamin PLICHON	Elu et représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord de France
M. Bernard COLLIN	Représentant du Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord
Mme Julie PELINSKI	Eiffage Infrastructures pour l'Union National des Carrières et Matériaux de Construction
M. Damien CARLIER	Président de l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
	Agence Régionale de Santé (ARS)
	Office Français pour la biodiversité (OFB)

M. Raoul, Président de la CLE du SAGE Sambre, introduit la réunion et rappelle la situation d'alerte sécheresse sur la Sambre et l'Escaut évoquant des situations tendues en termes de ravitaillement en eau potable dans certains secteurs du Valenciennois.

Hors de l'ordre du jour, il est également demandé à la Fédération de pêche du Nord de faire état des informations dont elle dispose au sujet d'une pollution au lisier sur la Solre et constatée le 19 juin sur le secteur de Solrinnes. Cette grave pollution a provoqué une mortalité importante de poissons dans un secteur propice à la reproduction de truites fario sauvages.

Monsieur Emmanuel PETIT, Directeur, FDPPMA59, rappelle le contexte, une pollution a été constatée le lundi 19 juin 2023 sur la Solre avec des mortalités piscicoles (chabot, salmonidés, et cyprinidés), des poissons morts en surface ont été constatés sur les secteurs de Solrinnes et de Dimechaux. Après entretien avec le propriétaire du Moulin de la Fouleries, la pollution aurait débuté 3 jours auparavant, soit le vendredi 16 juin. Le rôle de la FDPPMA59 a été d'alerter les organismes détenant le pouvoir de police, l'information a donc été remontée auprès de l'OFB et de la DDTM : pas de retours à ce jour. Le ruisseau du Warou, situé sur la commune de Berelles présente une pollution d'origine agricole due à des rejets. L'Association locale a déposé plainte ainsi que la Fédération ; le dossier est suivi par la gendarmerie. La FDPPMA59 s'est constituée partie civile dans cette affaire. Enfin, des inventaires piscicoles ont été menés la semaine dernière, il s'avère que les communes d'Obrechies et de Ferrière la Grande sont moins impactées.

Madame Sandra BROGNET, Maire de Sars Poteries, signale qu'une pollution similaire a été constatée sur sa commune.

Monsieur Michel DUVEAUX, Maire d'Obrechies, informe, qu'à sa connaissance, aucun constat de pollution n'a été détecté sur sa commune, de plus, aucune information à ce sujet ne leur a été communiquée de la part de la Fédération de Pêche, ni de la CAMVS.

Madame Ludivine PICKEART, Noréade, ajoute que les services de Noréade, n'ont également pas été prévenus de cette pollution alors que des forages sont situés à proximité.

Paul RAOULT, Président du SAGE, suggère la mise en place d'une cellule de crise dans ce type de situation afin de réagir au plus vite, et pourquoi pas au sein du PNRA. La justice environnementale en France reste une justice lente. Les dégâts doivent être constatés de suite et non pas au bout de 6 mois.

Monsieur Michel HENNEQUART, Maire de Mazinghien, précise que la pollution peut parfois être due aux coulées de boues : le lisier coule directement dans le ruisseau dans ce cas précis.

Après cet état des lieux de la pollution de la Solre, la réunion peut débuter par le rappel de l'ordre du jour :

1/ *PAPI Sambre point d'étape et perspectives*

2/ *Espèces Exotiques Envahissantes : validation de la stratégie locale (présentation des travaux de la commission « milieux aquatiques » du 3 mai dernier)*

3/ *Focus Ressource et volumes prélevables :*

- *Etude d'estimation des volumes prélevables provisoires (AEAP)*
- *Projet d'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (SAGE)*
- *Point sur les volumes pompés dans les champs captants du territoire du SAGE Sambre et niveaux piézométriques mesurés (Distributeurs d'eau du territoire)*

1/ PAPI SAMBRE (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)

Présentation diaporama – Monsieur Gaël KOUALI, Animateur du PAPI Sambre et chargé de mission prévention des inondations au SMPNRA. (Dias 3 à 10)

Monsieur KOUALI rappelle que le PAPI d'intention pour la Sambre est en cours en 2023 depuis 2019. L'exécution de l'important programme d'études préalables comprenant notamment la modélisation hydraulique et hydrologique des inondations par débordement et ruissellement au niveau du bassin versant ainsi que l'étude des enjeux et de scénario d'aménagements doivent aboutir à la rédaction d'un PAPI complet en 2024.

Ces études se concrétiseront entre autres par la mise en place d'un réseau de repères de crue sur le territoire visant à cultiver et maintenir la mémoire du risque. Le PAPI complet permettra de mobiliser des financements pour la réalisation nécessaires à l'aménagement du bassin versant visant à lutter contre les inondations des secteurs les plus vulnérables.

Le résultats des études liées au PAPI contribuera également à la définition, par les collectivités GEMAPI, de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau. Le SDAGE rappelle à ce sujet que les CLE des SAGE doivent définir préalablement les bassins versants où doit être étudié précisément l'EBF avant 2027.

Monsieur Paul RAOULT, Président de la CLE du SAGE, explique que le PAPI de la Sambre se situe dans sa phase « études », toutefois, la mise en place d'un réseau d'alertes de crues peut être envisagée.

Madame Karine VALLEE de l'AEAP, souhaiterait savoir si les 64 points envisagés pour les repères de crues seront équipés de dispositifs de mesures hydrométriques. En effet, ces points pourraient venir enrichir le réseau de suivi des étiages.

Monsieur Gaël KOUALI, Animateur du SAGE de la Sambre, répond que les points retenus sont placés sur des secteurs ayant un historique assez fort d'inondation mais ne sont pas forcément placés dans les cours d'eau, puisqu'il peut s'agir le plus

souvent de bâtiments ou de monuments visibles depuis le domaine public. Ces 64 points sont référencés afin de sensibiliser le public et les usagers.

Il est cependant bien prévu au PAPI une action destinée à compléter le réseau de mesure existant. Ainsi jusqu'à 10 points supplémentaires devront être installés sur des tronçons de cours d'eau bien définis et équipés in fine de limnimètres en complément du réseau hydrométrique existant.

2/ Les Espèces Exotiques Envahissantes

Monsieur Gérard PINELLE, administrateur de la Fédération des Chasseurs du Nord, introduit les propos de Sylvain MAREE stagiaire E.E.E. pour le PNRA. Il le remercie pour le travail très complet qui a été effectué à travers ce stage, et qui s'articule autour de 5 étapes présentées en commission de préservation des milieux aquatiques :

- 1/ Collecte de données pour mise à jour des connaissances locales donnant lieu à la production cartographique et inventaires de terrain
- 2/ Hiérarchisation et priorisation de la gestion des sites envahis avec une carte des priorités
- 3/ La constitution d'un réseau de veille à deux niveaux
- 4/ L'élaboration d'une charte de bonnes pratiques
- 5/ L'élaboration d'un plan de communication

La parole est laissée à **Monsieur MAREE** qui détaille la méthodologie employée et les résultats obtenus et exploités.

Présentation diaporama -Espèces Exotiques Envahissantes. (Dias 10 à 25)

On notera donc la présence de 34 EEE végétales et 18 EEE animales inventoriés sur le territoire. Selon la méthode de hiérarchisation employée sur les espèces végétales, la berce du Caucase, l'élodée de Nuttall, l'hydrocotyle fausse renoncule et la balsamine de l'Himalaya sont les espèces sur lesquelles des priorités de gestion doivent être mises en œuvre. La commission milieu aquatique avait également validé la composition et le principe du réseau de veille à deux niveaux : un niveau d'alerte pour le signalement et un niveau référent pour la vérification et l'enregistrement des données. Aussi un projet de charte de bonne pratique destinée à être diffusée auprès des professionnels avait été présenté. Cette charte comporte une liste d'espèces réglementées à ne pas commercialiser par les signataires ainsi qu'une liste d'espèces alternatives. Enfin la communication sur le EEE a fait l'objet d'une mise à jour, ainsi une nouvelle plaquette d'information et des documents d'information sont téléchargeables sur le site du SAGE Sambre au lien suivant :

<http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/les-outils-du-sage/signalement-despece-exotique-envahissante-2/>

Monsieur Gérard PINELLE, demande si la Fédération de Pêche a bien connaissance des sites de la Sambre touchés par la Jussie et particulièrement à

hauteur de Sassegnies, la cartographie présentée ne semblant pas l'avoir mentionné.

Monsieur Emmanuel PETIT, Directeur, FDPMA59, cette EEE est présente sur Marpent, et effectivement sur Sassegnies, les informations naturalistes sont communiquées à la DREAL.

Monsieur Michel HENNEQUART, Maire de Mazinghien, suggère qu'un travail soit mené en partenariat avec le Département, notamment lors du broyage de la Renoué en bord de route, les méthodes actuelles ne pouvant que contribuer à son expansion.

Monsieur MAREE précise qu'il est prévu d'associer les services des voiries départementale et nationale ainsi que la SNCF au réseau de veille. Cette problématique de gestion est connue et pose question.

Monsieur Benoît GALLET, Chargée de Mission pour le CEN, tient à préciser que l'éradication de l'Elodée Nuttall (différenciation complexe avec l'Elodée du Canada) ne semble pas être prioritaire car elle présente très peu d'impact comparée à la l'Hydrocotyle Fausse Renoncule et la Renoué. Il faut donc cibler les espèces qui posent problèmes. Par ailleurs, retirer l'Elodée Nuttall laisserait une zone libre et favoriserait le déploiement de l'Hydrocotyle.

Monsieur Paul RAOULT, Président du SAGE, suggère que les élus qui le peuvent, sollicitent des Conseillers Départementaux afin de les interpeller, en tant qu'élus local, sur la question des EEE. Monsieur RAOULT demande si l'herbe de la Pampa est envahissante.

Monsieur Sylvain MAREE, Stagiaire EEE pour le PNRA, lui répond que cette plante est, désormais, classée au niveau national en tant que EEE et qu'elle est susceptible de poser problème lorsqu'elle est implantée en bord de cours d'eau ou en zone humide.

Monsieur Michel DUVEAUX, Maire d'Obrechies, précise que la plaquette de communication sur les EEE est très intéressante ; dans ce contexte, il s'interroge sur les moyens mis à disposition sur la Sambre face à l'Hydrocotyle Fausse Renoncule afin de faciliter la navigation des bateaux de tourisme. Enfin, il ajoute que l'éradication des EEE est un programme sur plusieurs décennies, présentant un certain coût.

Monsieur Gérard PINELLE, Président de la Fédération Nord Nature Environnement, souligne que les espèces invasives animales sont aussi à prendre en compte : les rats musqué, les ragondins, le raton laveur. Les ragondins et les rats musqués sont, d'ailleurs, vecteurs de maladies. Il insiste sur la nécessité de porter des gants lors de prélèvements dans les fossés. Il conseille de mettre de la javel dans un seau, et d'être vigilants quant aux animaux de compagnie, les chiens peuvent aussi contracter la leptospirose.

La CLE n'émet pas de réserve et approuve la stratégie locale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. La commission « préservation des milieux aquatiques » se voit ainsi confier l'élaboration et le suivi du plan territorial de lutte contre les EEE.

3/ FOCUS RESSOURCE ET VOLUMES PREVELABLES

Luc GIRARDOT introduit ce troisième et dernier point de la réunion de la CLE.

Il précise ainsi que le SAGE est identifié parmi les territoires en tension à l'échelle du bassin Artois Picardie. Ceci implique des mesures spécifiques à déployer localement :

- 1 étude d'estimation des volumes prélevables (en cours par l'**AEAP**)
- 1 étude de définitions des volumes avec une vision prospective (prise en compte du changement climatique et des milieux) (à réaliser par le SAGE)
- La mise en œuvre d'une concertation locale

Il est donc important que la CLE se saisisse de ce sujet et en cerne bien les contours et les enjeux, c'est pourquoi ce focus fera l'objet d'une présentation spéciale par Mme Karine VALLEE, experte ressource à l'AEAP ainsi qu'un point sur l'état des volumes pompés et des niveaux des aquifères exploités par les distributeurs d'eau du territoire du SAGE (NOREADE, CAMVS et SUEZ Eau France pour Fourmies)

Monsieur Paul RAOULT, Président du SAGE, ajoute que des mesures ont été mises en place par le Gouvernement, avec une forte mobilisation des Préfets et Sous-Préfets. L'AEAP travaille également sur la thématique.

Présentation diaporama - Madame Karine VALLEE, Experte ressources et nouveaux enjeux pour l'AEAP. (Dias 28 à 46)

Monsieur Paul RAOULT, Président du SAGE, l'AEAP demande à chaque SAGE de mener une étude qui devrait être financée à 70 % et non plus à 50%, suite à une décision prochaine du conseil d'administration de l'agence de l'eau. Il y a urgence au regard de la sécheresse, le point névralgique se réfère davantage aux points d'irrigation agricoles même si la région Hauts de France n'est pas la plus concernée. Le but étant d'aboutir à un constat précis des captages agricoles, des volumes agricoles prélevés. L'objectif est d'arriver à une concertation avec les Chambres d'agriculture.

Madame Karine VALLEE, Experte ressources et nouveaux enjeux pour l'AEAP, précise que quelques SAGE ont démarré l'opération avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la préparation du cahier des charges.

Luc GIRARDOT rappelle que le SAGE de la Sambre doit réaliser cette étude de définition des volumes prélevables selon la méthodologie H.M.U.C. (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat). Cette étude nécessitera l'élaboration d'un cahier des charges selon les modèles fournis par l'agence de l'eau. Cependant, le point névralgique demeure la constitution d'une « bibliothèque » de données à mettre à disposition du prestataire pour permettre un rendu correct sans mauvaise surprise. Des études préalables pourraient être nécessaires si les données sont insuffisantes pour permettre une modélisation du fonctionnement hydrologique et

hydrogéologique du bassin versant et une analyse prospective avec des données d'évolution climatique à long terme (2050, 2070 voire 2100).

Cette étude pour la Sambre chiffrable aux alentours de 200 000 euros pourra semble-t-il être aidée à 70 %, une délibération du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois Picardie étant en attente à l'agence de l'eau début juillet pour permettre ce financement.

La CLE sera l'instance décisionnelle et de suivi de cette étude, car c'est elle qui réunit l'ensemble des représentants qui composent les acteurs d'un futur organe de concertation tel qu'un PTGE (Programme Territorial pour la Gestion de l'Eau).

Présentation par Madame Ludivine PICKAERT, Géologue et Responsable ressource eau et qualité pour NOREADE. (Dias 55 à 68)

Monsieur Emmanuel PETIT, Directeur, FDPPMA59 souligne le fort impact d'exploitation des eaux d'exhaure des carrières sur les eaux superficielles ; ce point doit faire l'objet d'un point de vigilance.

Présentation par Monsieur Stéphane DUBOIS Responsable service eau potable et modes de gestion pour la CAMVS. (Dias 69 à 83)

Monsieur Michel DUVEAUX, Maire d'Obrechies, conforte les éléments communiqués lors de la présentation de Monsieur DUBOIS, quant à l'inquiétude qui demeure autour de la recharge en eau ; tout cela passe également par une sensibilisation des usagers, il semble donc essentiel de communiquer sur l'ensemble de ces éléments.

Présentation par Monsieur Michel THIERRY, Chef de pôle pour SUEZ – Eau France - Fourmies. (Dias 84 à 89)

Monsieur Paul RAOULT, Président du SAGE, indique que la situation est maîtrisée mais reste fragile pour les années à venir, notamment en cas de d'hiver sec, les réserves ne seront pas suffisantes.

Clôture de la séance

Monsieur Paul RAOULT, Président du SAGE, conclue en attirant l'attention sur un point très important : l'obligation de mener une étude hydrologique et hydrogéologique via le SAGE, avec l'appui de l'Agence de l'Eau. Il s'agit, en effet, d'une obligation forte à laquelle il faudra répondre. Lors de cette réunion, les 3 exposés des distributeurs ont permis de faire le point sur la situation actuelle des prélèvements et des niveaux piézométriques. Il clôture la réunion et remercie les participants.

M. Raoult remercie les participants à cette réunion de CLE et clôt ainsi la séance à 12 H 00.